

LA LETTRE D'INFORMATION DE BPE

BPE

N° 33

JUILLET

2017

EN UNE LETTRE

ÉDITO



Chère cliente, Cher client,

BPE est sans cesse en mouvement. À l'écoute des besoins de nos clients et sensibles aux innovations du secteur, nous cherchons en permanence à faire évoluer nos offres pour atteindre le niveau d'exigence attendu des meilleures banques privées.

Ainsi, 2017 s'inscrit dans le sillage d'une année 2016 déjà riche en nouveautés. Au sein d'une gamme d'épargne financière élargie, nous avons repensé notre offre de gestion sous mandat, qui permet à votre patrimoine de bénéficier de l'expertise de nos équipes de gérants.

Fondée sur des échanges réguliers et transparents avec les clients, notre gestion sous mandat a pour objectif de mettre à votre disposition les meilleures solutions du marché en fonction de vos objectifs et de vos contraintes. Ce mode de gestion délégué était déjà ouvert aux contrats d'assurance-vie. Il est désormais accessible via vos comptes-titres ordinaires et vos plans d'épargne en actions détenus chez BPE.

Cette année, la transformation est aussi digitale. Après le lancement en 2016 de notre application mobile et la reconfiguration de votre espace client, nous avons le plaisir de vous faire découvrir dans cette lettre d'information notre nouveau site bpe.fr.

Enfin, après les élections présidentielles et législatives, la rentrée 2017 sera placée sous le signe de la réforme fiscale. De la mise en place d'une taxe forfaitaire sur les revenus du patrimoine à la réforme de l'ISF en passant par la hausse de la CSG, le gouvernement entend lancer de nombreux chantiers. Toujours à la pointe en matière d'ingénierie patrimoniale, nos équipes resteront bien évidemment en alerte sur les décisions du Législateur ainsi que sur les évolutions réglementaires, afin de vous aider à faire les bons choix.

Jean-Marc RIBES
Président du directoire

VU DES MARCHÉS

DIVERGENCE DES ACTIONS
ET DES TAUX D'INTÉRÊT :
EST-CE BIEN NORMAL ? 2

DOSSIER

GESTION SOUS MANDAT :
LA SOLUTION DE
TRANQUILLITÉ 2 3

ACTUALITÉ PATRIMONIALE

FISCALITÉ DU PATRIMOINE :
LES CHANTIERS À VENIR
DU GOUVERNEMENT 4

BREVE

VOTRE NOUVEAU
SITE INTERNET BPE.FR 4

DIVERGENCE DES ACTIONS ET DES TAUX D'INTÉRÊT : EST-CE BIEN NORMAL ?

Les bourses actions enregistrent depuis le début de l'année des performances significatives. Elles sont portées par des vents macroéconomiques (croissance) et microéconomiques (bénéfices) favorables. Cette conjoncture économique plus dynamique n'a cependant pas entraîné de tensions sur les taux d'intérêt. Bien au contraire, les rendements obligataires se sont plutôt légèrement détendus entraînant ainsi une hausse, bien que limitée, des cours des obligations. Les Taux à 10 ans des emprunts d'État ont reflué de 2,43 % à 2,22 % aux États-Unis, de 0,68 % à 0,60 % en France et sont stables autour de 0,25 % en Allemagne. Les périodes où les cours des actions et des obligations progressent dans la même direction ne sont pas rares. Mais ce n'est pas non plus la règle. En effet, les investisseurs exigent des taux plus élevés pour se prémunir contre un retour de l'inflation que finit souvent par générer le dynamisme de la croissance économique. À l'inverse, les taux d'intérêt se replient lorsque les investisseurs anticipent une activité économique et un rythme d'inflation plutôt faibles.

Dans ces conditions, il semble que les marchés obligataires envoient un signal plus prudent que les bourses actions sur les perspectives économiques. Peut-on réconcilier ces deux visions a priori contradictoires ? Oui, si l'on considère que les investisseurs obligataires se focalisent davantage sur l'évolution de l'inflation. Or, après avoir accéléré depuis la mi 2015, l'inflation a tendance à ralentir depuis la fin du premier trimestre de 2017, en raison de la modération des prix du pétrole, ce qui pourrait contraindre les Banques Centrales à maintenir des niveaux de taux d'intérêt durablement faibles. Mais on peut également analyser cette corrélation positive entre les prix des actions et ceux des obligations comme un facteur de vigilance à propos de l'évolution à court terme des bourses. Le potentiel de valorisation et de rattrapage des actions de la zone euro n'est probablement pas terminé eu égard aux probables révisions à la hausse des perspectives bénéficiaires et aux espoirs de relance de l'intégration européenne suscités par les résultats des élections françaises.

Cependant, notre marché n'est pas à l'abri « d'un coup de fatigue » de Wall Street. Le marché américain pourrait en effet souffrir de déceptions sur l'ampleur du rebond de la croissance, après un premier trimestre qui a été très mou, et sur les attentes concernant les promesses de réductions d'impôt et de soutiens budgétaires du Président Trump ou, scénario inverse, d'un relèvement plus rapide et plus fort des taux de la Réserve Fédérale en cas d'accélération de l'inflation. Quelle que soit l'interprétation de la faiblesse récente des taux d'intérêt obligataires relativement à la bonne conjoncture, il se confirme de plus en plus que leur ascension, qui devrait reprendre, en ligne avec la poursuite de l'amélioration des perspectives macroéconomiques et des politiques monétaires moins accommodantes, sera très lente et graduelle. Dans ces conditions, la diversification des patrimoines financiers vers des solutions d'investissement qui privilégient les actions au détriment des obligations reste toujours d'actualité et pourrait même être accentuée en cas de consolidation transitoire des places boursières.

Rédigé le 12/06/2017



Rachid MEDJAOUI
Directeur Adjoint de la Gestion



GESTION SOUS MANDAT



Confier la gestion de son portefeuille à une équipe d'experts pour ne plus avoir à s'en occuper... Tel est l'objet de la gestion sous mandat. Un service accessible aux clients de BPE dès 50 000 euros.

Souvent les épargnants manquent de temps ou d'expertise pour gérer efficacement leur patrimoine financier. Les professionnels peuvent alors prendre le relais au travers de la gestion sous mandat. Son principe est simple : le portefeuille est géré en délégation par une équipe de spécialistes pour le compte du client, en respectant son profil de risque.

L'équivalent de la gestion locative dans l'immobilier

De manière schématique, la gestion sous mandat est au patrimoine financier ce que la gestion locative est au patrimoine immobilier. Ses avantages sont multiples. Le client ne s'occupe de rien et bénéficie du savoir-faire d'une équipe de professionnels. Cet atout est particulièrement appréciable lors de périodes de forte volatilité sur les marchés.

Cette solution de tranquillité peut de surcroît être mise en place dans différentes enveloppes comme un PEA ou un compte-titres (on parle de « mandat de gestion »), dans une assurance-vie ou un contrat de capitalisation (on parle alors de « mandat d'arbitrage »), afin d'optimiser les objectifs patrimoniaux de chaque épargnant (voir tableau).

À chaque profil sa gestion sous mandat

S'appuyant sur une expérience de plus de 10 ans ainsi que sur l'expertise d'une équipe dédiée, la gestion sous mandat de BPE s'adresse à la quasi-totalité des clients de notre banque. Elle est en effet accessible dès 50 000 euros (voir infographie).

BPE Gestion Privée propose également une offre Premium plus flexible et donnant accès à plus de services et en particulier à une relation personnalisée avec un gérant. Cette offre est accessible à partir de 300 000 euros.

Enfin, si le client désire une gestion totalement sur mesure, BPE peut lui proposer alors une gestion discrétionnaire en partenariat avec la société de gestion Tocqueville Finance. Une telle gestion est accessible à partir de 1 000 000 euros.

: LA SOLUTION DE TRANQUILLITÉ

Le client garde la main sur son patrimoine

Si elle permet de s'affranchir des contraintes quotidiennes de gestion, la gestion sous mandat ne revient toutefois pas à signer un chèque en blanc. Le client peut mettre fin au mandat à tout moment et donc, s'il le souhaite, reprendre en direct la gestion de ses actifs.

Par ailleurs, le portefeuille est géré selon les souhaits émis par le client. L'orientation de gestion choisie déterminera la pondération en actions : 25% en moyenne pour une gestion prudente, 50% pour une gestion équilibrée et entre 70 et 100% pour les gestions les plus dynamiques.

Un univers d'investissement varié

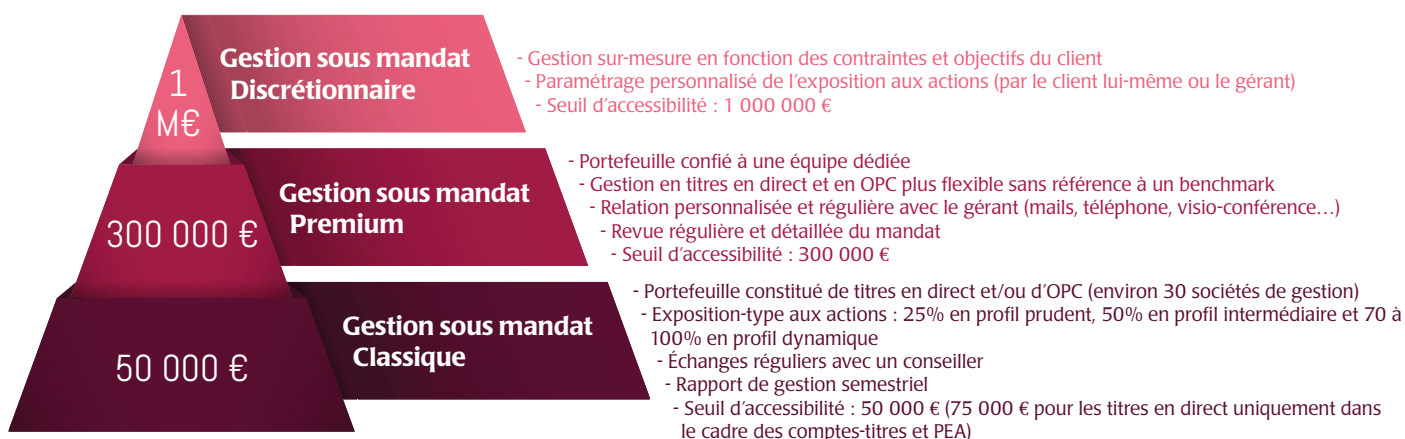
Dans l'environnement actuel de taux bas, cette exposition aux actions est nécessaire lorsque l'investisseur souhaite dynamiser son portefeuille. Le recours à la gestion sous mandat permet ainsi de balayer un univers bien plus large que celui auquel a accès un particulier, même avisé. S'appuyant sur l'analyse de plusieurs brokers et sur des échanges directs avec les dirigeants de sociétés cotées, BPE Gestion Privée suit de manière approfondie une centaine de valeurs européennes pour lesquelles les gérants analystes déterminent des objectifs de cours précis aussi bien en termes d'achat que de vente.

BPE Gestion Privée a également recours à des fonds (OPC) lui permettant de couvrir une multitude de classes d'actifs et de thématiques (actions mid caps, actions américaines et émergentes, obligations...). BPE Gestion Privée fonctionne dans ce domaine en architecture ouverte et travaille avec une trentaine de sociétés de gestion reconnues, l'objectif étant avant tout de proposer à ses clients les supports d'investissements les mieux adaptés à la stratégie de gestion retenue.

PEA	COMPTE-TITRES
<ul style="list-style-type: none"> - Fiscalité spécifique : imposition uniquement en cas de retrait* (avant 2 ans au taux de 22,5%, entre 2 et 5 ans au taux de 19%). Exonération d'impôt** si le plan est ouvert depuis plus de 5 ans* - Possibilité de sortie en rente défiscalisée après 8 ans - Plafond de versement à 150 000 € (75 000 € pour un PEA PME) 	<ul style="list-style-type: none"> - Taxation à l'impôt sur le revenu des intérêts, plus-values, dividendes perçus - Univers d'investissement sans restriction (obligations, actions hors Europe...) - Transmission possible (y compris en démembrement) - Aucune limite de montant investi
ASSURANCE-VIE	CONTRAT DE CAPITALISATION
<ul style="list-style-type: none"> - Contrat déclaré à l'ISF pour sa valeur de rachat (montant des primes majorées des produits). - Transmission : dénouement du contrat au profit des bénéficiaires désignés hors actif successoral et imposé selon la fiscalité spécifique de l'assurance-vie. - Pas de souscription par une personne morale 	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat déclaré à l'ISF pour sa valeur nominale (montant des primes). - Transmission : pas de dénouement du contrat au décès du souscripteur. Il est transmis aux héritiers et est soumis au régime de droit commun des successions. <p>Les héritiers conservent le bénéfice de la durée de détention.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Souscription possible par une société sous certaines conditions

*Plus prélèvements sociaux. **Pour les titres non cotés, l'exonération est limitée chaque année aux gains qui ne dépassent pas 10% de la valeur des titres

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.



3 QUESTIONS À...

« Une philosophie à part chez BPE »

Interview de Laurent Garnier

Directeur du développement de la Gestion Privée

En quoi la gestion sous mandat de BPE se démarque-t-elle du reste du marché ?

Nous avons une philosophie à part assise sur deux atouts, notre appartenance à La Banque Postale et notre réseau de conseillers au plus près des clients. L'idée directrice est d'apporter un service haut de gamme à une large clientèle. Nous sommes aujourd'hui parmi les seuls à

proposer dès 50 000 euros de patrimoine financier une offre aussi diversifiée avec pour le volet OPC, une trentaine de sociétés de gestion référencées.

La transparence et la communication font également partie de nos arguments. Les clients peuvent par exemple suivre en ligne l'évolution de leur portefeuille. Quant à notre rapport de gestion semestriel, il détaille les événements passés et explique aussi nos options pour l'avenir.

Quels conseils donneriez-vous à un candidat à la gestion sous mandat ?

Bien qu'il soit possible de sortir à tout moment, l'idéal est d'avoir un horizon minimal de 5 à 6 ans, voire plus si l'enveloppe le nécessite. Ceci permet d'optimiser son placement et de tirer profit des performances des actions dans la durée.

Il faut aussi être prêt à accepter une dose de risque, même minimale, du fait de l'exposition aux actions. Je précise toutefois que nous avons toujours une approche de gestion de « père de famille ». Nous n'utilisons pas d'effet de levier et nous cherchons systématiquement à équilibrer les portefeuilles, avec environ 30 lignes sur les titres détenus en direct et 20 lignes sur les OPC.

La gestion sous mandat a-t-elle un coût pour le client ?

Il y a bien évidemment un coût de gestion pour la délégation et un coût de courtage sur les arbitrages au sein du portefeuille. Mais l'important est de rapporter ces frais à la prestation fournie. Notre volonté est d'offrir le meilleur service au meilleur prix. D'ailleurs, dans nos rapports de gestion, nous communiquons toujours sur les performances nettes de frais.

FISCALITÉ DU PATRIMOINE : Les chantiers à venir du gouvernement

FLAT TAX

L'objectif de cette « flat tax » est de soumettre les revenus issus du capital (plus-values, dividendes, intérêts, etc.) à un taux fixe de 30 % (prélèvements sociaux inclus). Ce prélèvement forfaitaire unique devrait toutefois être optionnel, laissant la possibilité aux contribuables les moins aisés d'être taxés au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Pour les contrats d'assurance-vie, le taux ne s'appliquerait qu'aux revenus issus des nouveaux versements effectués sur des contrats existants ainsi qu'aux nouveaux contrats.

ISF

L'Impôt de Solidarité sur la Fortune devrait être transformé en un Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) dont l'assiette taxable serait le patrimoine immobilier uniquement. Reste à savoir si les SCPI et OPCI entreront en compte dans cette nouvelle assiette imposable. En ce qui concerne le barème, celui-ci ne devrait pas être modifié.

CSG

La Contribution Sociale Généralisée devrait augmenter de 1,7 points et aboutira à un taux de prélèvements sociaux à 17,2%. Cette augmentation concernera essentiellement le PEA et les petits contrats d'assurance-vie car elle sera intégrée dans la flat tax en ce qui concerne les autres revenus du capital.

INDIVIDUALISATION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Cette mesure pourrait être favorable à certains couples ayant un écart important de revenus. Chaque membre d'un couple pourrait donc déclarer seul ses revenus, ce qui va générer des arbitrages à effectuer selon les situations familiales.

Ces mesures devraient être discutées et votées dans le prochain projet de loi de finances à la rentrée 2017.



Alexia HENRY
Directeur de l'Ingénierie patrimoniale



Contactez votre conseiller BPE



Connectez-vous sur bpe.fr
(Coût de connexion selon le fournisseur d'accès)



Téléchargez l'application BPE
Compatible smartphones et tablettes. Disponible gratuitement sur App Store et Google Play.

VOTRE NOUVEAU SITE INTERNET BPE.FR



Lancé courant juin, le site bpe.fr a été repensé pour s'adapter aux nouveaux modes de consommation du web et des contenus en ligne et intégrer les dernières évolutions technologiques.

Quelles ont été les lignes directrices qui ont conduit cette démarche de refonte ?

Repenser la création et l'ergonomie

- Un design moderne et inédit dans l'univers des banques privées
- Une mise en relation avec nos conseillers facilitée grâce à un formulaire en ligne et la présentation de chacune de nos agences

Être accessible au plus grand nombre et à tout moment

- Le respect des normes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap
- L'utilisation d'une technologie spécifique pour une lecture adaptée sur tous les supports (ordinateurs, téléphone mobile, tablette...)

Proposer des contenus enrichis autour de la gestion de patrimoine et de la relation bancaire

- Des rubriques développées pour une présentation claire de nos métiers et de nos offres
- Un magazine en ligne « BPE Le Mag' » avec des contenus de qualité diffusés par nos experts et des formats attractifs (vidéo, podcast...) sur des sujets d'actualité patrimoniale, le décryptage des marchés financiers ou encore nos stratégies d'investissement.